

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération**  
**n° 2009.10.102.B**

**Parc d'activités de Bel  
Air : validation du  
programme**

**LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Fabienne GODICHAUD, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

<b>PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR : VALIDATION DU PROGRAMME</b>
--

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a élaboré, en 2001, une stratégie de développement d'une offre foncière d'activité très qualitative sur son territoire. Ainsi, plus de 45 hectares de terrains ont été aménagés : parc d'activités Euratlantic, pôle d'activités du Grand Girac et extension de la ZI n° 3.

Situé sur la commune de l'Isle d'Espagnac et propriété du département de la Charente, le site de Bel Air, a été identifié au sein de cette stratégie afin de proposer une offre foncière à vocation strictement tertiaire, jusqu'alors inexistante sur le territoire. Ce site, inscrit à la limite de la future voie du contournement Est, est voué à devenir un secteur de développement majeur.

Son aménagement a débuté en 2002, par l'acquisition d'environ 26 hectares auprès du département de la Charente, afin d'y réaliser un parc d'activités tertiaires dont 14 ha ont été consacrés au parc des expositions et des manifestations « Espace CARAT ». La partie restante, environ 12 ha, sera affectée à des entreprises à vocation tertiaire et à des activités connexes au parc des expositions. Par ailleurs, le département est resté propriétaire d'une surface attenante de 10 hectares, a été associé à la démarche de création du parc d'activités, dans un souci de cohérence pour l'ensemble de cette unité foncière. Ces 10 hectares feront l'objet d'un apport au titre des contributions du Département aux projets communautaires prévues dans le contrat de développement 2008 – 2012.

Le voisinage et les franges de la future opération ont également été étudiés en tenant compte des projets à venir de la commune de L'Isle-d'Espagnac.

Le parc d'activités ainsi projeté doit donc permettre de doter le territoire d'une offre foncière de qualité à vocation strictement tertiaire, à proximité d'un axe passant et sur des parcelles de taille importante, favorisant les projets d'investisseurs, de propriétaires et de locataires dans les domaines suivants :

- activités tertiaires services aux entreprises (formation, prestations informatiques, comptabilité, gestion, assurances)
- services aux salariés (remise en forme, squash, restauration...), hôtellerie et para hôtellerie (hôtels, centre d'affaires, résidence services), santé,
- en cas d'opportunité centre de recherche (santé, pharmacie, autres laboratoires...).

Le principe d'aménagement proposé dans le programme consiste en une organisation de l'espace en pôles ou macro-lots, avec pour fil conducteur l'environnement, le paysage :

- Un pôle productif : activités tertiaires, formation, nouvelles technologies ;
- Un pôle services : centre d'affaires, hôtellerie, restauration ;
- Un pôle vitrine : habitat, second œuvre nouvelle génération, assistance ;
- Un pôle loisirs et bien-être : loisirs indoor, restauration, multimédia.

La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux pour l'aménagement des 22 ha est estimée à 4,5 millions € HT (valeur septembre 2009), pour une opération estimée à 6,3 millions € HT (comprenant la valorisation des terrains pour 1,8 millions d'€).

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 septembre 2009,

**Je vous propose :**

**D'ADOPTER** les éléments essentiels du programme du Parc d'activités de Bel Air tels que présentés ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>14 octobre 2009</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>14 octobre 2009</b>